

RAPPEL!

L'avenant fiscal franco-allemand est ratifié

Donc plus d'imposition des retraites en Allemagne à partir du 1^{er} janvier 2016

Comme prévu, l'avenant fiscal franco-allemand, donnant la souveraineté fiscale à la France qui elle versera une compensation financière à l'Allemagne, a été ratifié le 6 novembre 2015 par le *Bundesrat*, le 8 décembre 2015 par l'Assemblée nationale et le 16 décembre 2015 au Sénat.

Pour que ces délais soient respectés nous avons harcelé les ministères afin que la procédure de notification du côté français et allemand soit impérativement signé avant le 31 décembre 2015, afin que la nouvelle réglementation soit effective au 1^{er} janvier 2016. Là aussi, le calendrier a été respecté marquant la fin cette procédure.

Il faut bien noter que l'imposition des retraites en Allemagne prendra fin avec la déclaration de retraites touchées en 2015. Et que le Fisc allemand agira encore rétroactivement, au-delà de 2016, pour régulariser la situation fiscale pour les années antérieures à 2015.

Donc la même procédure déclarative est à suivre comme les années passées.

Nous ne pouvons que vous recommander de nous contacter immédiatement dès réception d'un quelconque courrier du *Finanzamt* de Neubrandenburg. Il faut surtout éviter la fin du délai de réclamation.

Ce n'est que grâce à notre détermination et à la solidarité de tous nos membres, que cette revendication légitime a été satisfaite après 7 années de lutte, et nous vous en remercions.